

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: **Sto Mesh**
 Code de produit: 80920
 Numéro de fiche signalétique du fabricant: 80920

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Woven Coated Fiberglass Mesh

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Sto Corp.
 Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
 Atlanta, Georgia 30331
 Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde:

AVERTISSEMENT.

Classe GHS:

Irritation oculaire. Catégorie 2..
 Irritation cutanée. Catégorie 2..
 Dangereux pour l'environnement aquatique, court, effets aigus . Catégorie 1..
 Dangereux pour l'environnement aquatique, long terme, effets chroniques. Catégorie 1..

Mention de danger:

Provoque des irritations oculaires graves
 Provoque des irritations cutanées
 Très nocif pour les organismes aquatiques.
 Cause des effets toxiques puissants et prolongés chez les organismes aquatiques

Conseils de prudence:

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 Éviter tout déversement dans l'environnement.
 Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer.
 Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
 Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 Les déversements doivent être récupérés.
 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition:

Contact oculaire
 Contact cutané
 Inhalation

Yeux:

Un contact oculaire avec la poussière et les fibres peut causer une irritation mécanique temporaire.

Peau:

Un contact cutané avec la poussière et les fibres peut causer des démangeaisons et une irritation temporaire.

Inhalation:

L'inhalation de la poussière ou des fibres peut causer une brève irritation de la bouche, du nez, des voies respiratoires supérieures et des intestins.

Ingestion:

L'ingestion peut causer une irritation temporaire de la gorge, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal.

Effets chroniques sur la santé:

Il n'existe aucun effet de santé chronique connu en cas d'utilisation à long terme ou au contact de ces produits.

Cancérogénicité:

Ce produit contient un composant qui est répertorié par IARC, OSHA ou NTP. Voir la section 11 pour obtenir d'autres informations.

Effets possibles sur l'environnement:

Il n'existe aucune information écologique connue pour ce produit.

Aggravation des conditions préexistantes:

Les conditions chroniques de la peau ou des voies respiratoires peuvent s'aggraver temporairement en raison de l'exposition à ce produit.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Glass oxide (Continuous filaments)	65997-17-3	60 - 100 %	266-046-0
Antimony trioxide	1309-64-4	<1 par poids	215-175-0

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ingestion:	L'ingestion de ce matériau est peu probable. En cas d'ingestion, surveiller la personne pendant quelques jours pour vérifier qu'elle ne soit victime d'aucun blocage intestinal. Rincer la bouche avec de l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres retenues dans la gorge. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié:	Produit chimique sec. Mousse d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.
------------------------------------	---

Dangers spécifiques des produits chimiques:

Sous-produits de combustion dangereux:	Monoxyde de carbone dioxyde de carbone hydrogène. D'autres composants non déterminés peuvent être dégagés en faibles quantités.
---	--

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur:	Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) et un équipement complet de lutte contre les incendies.
-------------------------------	---

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	1
Inflammabilité selon NFPA:	0
Réactivité selon NFPA:	0



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles:	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
----------------------------------	---

Précautions environnementales:

Précautions environnementales:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, à la condition qu'il n'y ait pas de risques.
---------------------------------------	---

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement:	Ce produit se déposera. Empêcher que le matériau ne se répande en le couvrant, en établissant un barrage ou par quelque autre moyen.
Méthodes de nettoyage:	Utiliser un aspirateur industriel muni d'un filtre à haute efficacité pour ramasser la poussière et les fibres. Éviter le balayage à sec. Ramasser et mettre dans des récipients bien identifiés.

Référence aux autres sections:

Autres précautions: Ne s'applique pas.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention: Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Porter un équipement de protection individuel.

Habitudes d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage: Garder le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation pour minimiser la génération potentielle de poussière.
Le produit doit être conservé au sec et couvert.

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Glass oxide (Continuous filaments):

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1 f/cc (Respirable)
5 mg/m³ (Inhalable)

Directives OSHA: PEL-TWA: 1 f/cc (Respirable)

Antimony trioxide:

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.5 mg/m³

Directives OSHA: PEL-TWA: 0.5 mg/m³

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Fournir une aération locale et/ou une ventilation générale pour maintenir l'exposition en dessous des limites réglementaires et recommandées.
Le système de récupération de poussière doit être utilisé dans les opérations de transfert, de coupe ou d'usinage ou dans tout autre processus générant de la poussière, comme l'utilisation d'outils électriques.
Recourir à des méthodes de nettoyage par aspiration ou à l'eau.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Description de la protection cutanée: Gants de protection.
Chemise à manches longues et pantalon.

Protection des voies respiratoires: Lorsque les employés font face à des concentrations atmosphériques de particules/poussières supérieures à la limite d'exposition, ils doivent alors porter un appareil respiratoire homologué. Il est conseillé d'utiliser un masque anti-poussière homologué par NIOSH, bien ajusté, de type N 95 ou mieux encore.
Consulter les procédures locales de la société pour la sélection, la formation, l'inspection et la maintenance des appareils respiratoires.
Sinon, consulter le site Web de NIOSH à l'adresse (http://www.cdc.gov/niosh/npptl/topics/respirators/disp_part) pour obtenir une liste des types d'appareils respiratoires et des fournisseurs agréés.

Habitudes d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Pictogrammes PPE:



SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique: Tapis en fibre de verre.

Couleur: noir

Odeur: Faible odeur de produit chimique.

Point d'ébullition: Indéterminée.

Point de fusion: Indéterminée.

Gravité spécifique: Indéterminée.

Solubilité: Insoluble dans l'eau.

Densité de vapeur: Indéterminée.

Pression de vapeur: Indéterminée.

Point D'Évaporation: Indéterminée.

pH: Indéterminée.

Viscosité: Indéterminée.

Point d'éclair: Aucun(e).

Limite inférieure: Indéterminée.

d'inflammabilité/explosion:

Limite supérieure
d'inflammabilité/explosion: Indéterminée.

Température d'auto-inflammation: Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Aucune polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Aucune

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition
spéciaux: Consulter la section 5 de la fiche signalétique (MSDS) pour les informations concernant les produits de décomposition dangereux pendant un incendie.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Toxicité aiguë: Les poussières peuvent causer une irritation par obstruction des yeux et de la peau. L'ingestion peut causer une irritation temporaire de la gorge, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation peut causer la toux, l'irritation du nez et de la gorge et l'éternuement. Une exposition plus élevée peut causer la gêne respiratoire, la congestion et le serrement de poitrine.

Effets aigus: Les poussières peuvent causer une irritation par obstruction des yeux et de la peau. L'ingestion peut causer une irritation temporaire de la gorge, de l'estomac et du tractus gastro-intestinal. L'inhalation peut causer la toux, l'irritation du nez et de la gorge et l'éternuement. Une exposition plus élevée peut causer la gêne respiratoire, la congestion et le serrement de poitrine.

Sensibilisation: Aucune donnée disponible.

Propriétés mutagènes: Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible.

Teratogénicité: Aucune donnée disponible.

Effets neurologiques: Aucune donnée disponible.

Antimony trioxide:

Numéro RTECS: CC5650000

Yeux: Administration dans l'œil - Lapin Test standard de Draize : 100 mg [Légère] (RTECS)

Peau: Administration sur la peau - Lapin DLmin - Plus basse dose létale publiée : 2 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

Inhalation: Inhalation - Lapin CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 90 mg/m³/56W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Alvéolite fibrosante]
Inhalation - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 4.2 mg/m³/1Y (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Alvéolite fibrosante] (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >34600 mg/kg [Comportement - Somnolence (activité généralement réduite) Peau et phanères - Cheveux]
Orale - Rat DL50 - Dose létale, 50 % de mortalité : >34 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale] (RTECS)

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Ce produit ne devrait pas être nuisible pour les animaux, les plantes ou les poissons.

Persistance et dégradation:

Biodégradation: Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation:

Bioaccumulation: Non disponible.

Mobilité dans le sol:

**Mobilité en milieu
environnemental:** Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Éliminer conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Emballage contaminé: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

Numéro RCRA: Aucun numéro de déchet EPA n'est applicable pour les composants de ce produit.

Caractéristiques RCRA: Ce matériau ne semble pas être un déchet caractéristique dangereux selon RCRA.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: non réglementé.

Classification de danger DOT: non réglementé.

Nom d'expédition IATA: non réglementé.

Numéro ONU IMDG : non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

Catégories de risque – Section 311/312:

Risque aigu pour la santé:	Yes	No
Danger d'effets chroniques sur la santé:	No	No
Risque d'ignition:	No	No
Danger de libération soudaine de pression:	No	No
Danger de réactivité:	No	No

Loi américaine sur la propreté de l'air: Ce produit ne contient aucun polluant dangereux par l'air (HAP).

Canada SIMDUT: Non contrôlé.

EU Class: Ce produit n'est pas dangereux selon les directives européennes 67/548/EC,1999/45/EC et leurs derniers amendements.

Expressions de risques: Ne s'applique pas.

Phrase de sécurité: Ne s'applique pas.

Glass oxide (Continuous filaments) :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

N° EINECS: 266-046-0

Japon ENCS: Non énuméré

New Jersey: Aucunes Données.

Pennsylvanie: Aucunes Données.

Canada DSL : Énuméré

Numéro EC: 266-046-0

Corée du Sud KECL: KE-17630

Chine: Énuméré

Australie AICS: Énuméré

PICCS: Énuméré

Antimony trioxide :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré

Section 313: EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.

Proposition 65 de Californie: Énuméré: cancer

Canada DSL : Énuméré

Numéro EC: 215-175-0

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 1

Danger d'incendie HMIS: 0

Réactivité selon HMIS: 0

Protection personnelle selon HMIS: X

Danger pour la santé selon	1
Danger d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	X

Fiche signalétique créée le: Juillet 07, 2014

Fiche signalétique révisée le: Octobre 26, 2016

Notes de révision de la fiche Format Update

signalétique:

Déni de responsabilité:

Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.